

## CEE 43 – Les missions de l'école

Il y en a 3 : **instruire, éduquer, former.**

**Instruire** : vient du latin « *instruire* » qui signifie « meubler, équiper, ranger ». « Instruire » veut dire « **transmettre ou apporter des connaissances mais aussi aider à ranger ces connaissances pour en faire un savoir méthodique** ». L'instruction reste une des missions majeures de l'école Républicaine. Elle définit souvent la fonction essentielle de l'école, sur laquelle on propose parfois de se recentrer (apprendre à lire, écrire, compter, et à respecter autrui). Depuis la 2<sup>nde</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, l'instruction est complétée par une mission plus large d'éducation, qui dépasse les seuls contenus de la connaissance.

**Eduquer** : vient du latin « *educare* » qui signifie « faire croître » et de « *educere* » qui signifie « faire sortir ». Image : PE = jardinier, élève = plante qu'il faut faire pousser. **L'éducation fait grandir les enfants, les aide à sortir de l'enfance et de l'ignorance.** Elle est propre à l'homme, un enfant non éduqué est un enfant dit « sauvage » (cf *Victor l'enfant sauvage*). L'éducation développe des capacités programmées chez l'enfant (marcher, parler, écouter, créer, observer) et apporte des savoirs et des savoir-faire produits par la civilisation. L'éducation concerne globalement toute la personnalité de l'enfant et porte avant tout sur les **comportements** et les **valeurs**. Elle s'appuie sur **l'imagination** et **l'affectivité**. Elle vise davantage les compétences **savoir-faire** et **savoir-être** que les contenus de connaissances (ça c'est plus l'instruction).

**Former** : vient du latin « *forma* » qui signifie « forme, conformation, figure, manière ». Au sens scolaire, le verbe « former » veut dire « **imposer une forme pour adapter à une fonction** ». Image : élève est une plante que le PE place dans un pot et le PE est aussi le tuteur pour aider la plante à pousser droit et se développer. L'école clame qu'elle n'est pas un conditionnement selon un modèle imposé (#formation professionnelle) mais elle veut être au service de l'épanouissement de l'enfant, c'est pourquoi la formation, comme spécialisation fonctionnelle, n'intervient qu'après l'éducation et le développement général de la personnalité. L'école ne peut donc avoir pour mission la formation au futur métier. Elle peut juste donner à l'enfant toutes ses chances pour aborder plus tard cette formation dans les meilleures conditions.

Donc :

- Instruire : c'est faire acquérir des connaissances et des méthodes de travail,
- Eduquer : c'est transmettre et faire vivre les valeurs de solidarité, entraide, démocratie, coopération, respect mutuel = préparer l'enfant à devenir un citoyen,
- Former : préparer les enfants à leur vie d'adulte. Leur faire acquérir savoirs, savoir-faire, savoir-être, notamment grâce au S4C.

Si l'école ne peut pas abolir les inégalités, elle doit tout faire néanmoins pour promouvoir l'égalité des chances et donner à tous les élèves la possibilité de se réaliser.

Loi de refondation de l'école de 2013 souhaite faire de **l'école un lieu de réussite, d'autonomie, d'épanouissement pour tous, d'ouverture d'esprit, de curiosité intellectuelle, d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre**. L'école poursuit des **objectifs pédagogiques** et elle est pour cela organisée en cycles d'enseignement. Les objectifs de cycle sont définis par les programmes nationaux (en vigueur ceux de 2015).

**L'organisation en cycle** a été définie en **1989** et mise en place à la rentrée scolaire de 1991. Elle vise à **donner à chaque élève le temps de progresser à son rythme**. Les objectifs ne sont plus fixés par année mais pour une période de 3 ans. La maîtrise des paliers successifs du S4C est exigée à la fin de chaque cycle. Ces objectifs peuvent s'atteindre en aménageant plusieurs chemins qui tiennent compte de la diversité dans les rythmes de développement et les manières d'apprendre. L'efficacité de l'organisation pluriannuelle (sur plusieurs années) de l'enseignement suppose qu'une **différenciation pédagogique** soit régulièrement pratiquée dans la classe. La mise en œuvre des cycles doit assurer la **progressivité** des apprentissages de la maternelle au collège. En dépit des textes officiels, l'organisation en cycle reste généralement en trompe-l'œil : les familles, dans leur grande majorité, n'ont pas conscience de son existence. Avant on avait le CE2 au cycle 3, et le collège était le cycle 4 uniquement.

Les **cycles actuels** sont basés sur un décret de **2013**, appliqué à partir de la rentrée 2013 :

- Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers -> TPS, PS, MS, GS,
- Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux -> CP, CE1, CE2,
- Cycle 3 : cycle de consolidation -> CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>,
- Cycle 4 : cycle des approfondissements -> 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>.

L'objectif est d'avoir des cycles longs en espace-temps, d'avoir une école maternelle autonome, et d'avoir une continuité entre l'école et le collège.